

## Conseil municipal du 25 août 2020 -20h

Absent excusé : Nicolas Terrapon procuration à Marlène Renaud

Secrétaire de séance : Raphaël Brisebard

### 1) Achat de la maison de justice

Après de nombreux échanges, chacun reconnaît la valeur patrimoniale de ce bâtiment mais son achat et les réparations à entreprendre dépasseraient les possibilités financières de la Commune. Des incertitudes pèsent par ailleurs sur le montant des subventions qui auraient pu être obtenues.

Madame le Maire donne lecture du courrier du collectif «L'écolette » qui précise que son rôle est d'organiser des manifestations autour de ses valeurs et qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur l'achat de la Maison de Justice. Le Collectif propose la projection d'un film et des animations autour du jardin des sœurs le samedi 26 septembre.

Madame le Maire propose de passer au vote sur l'achat de la maison de justice par la Commune :

- Pour : 1
- Contre : 9
- Abstention : 0
- Ne participe pas au vote : 1

La Commune ne souhaite donc pas acheter la Maison de Justice. Les propriétaires et l'Etablissement Public Foncier seront informés de cette décision.

En revanche, le Conseil municipal accepterait à l'unanimité d'acheter la Licence IV au tarif proposé à la précédente équipe municipale si les propriétaires la vendaient sans le bâtiment.

### 2) Forêt

- **Parcelle 1** : Suite à l'appel d'offres pour le bûcheronnage de 374 m3 de bois, trois offres ont été reçues , celles de :
  - Stéphane Barbier du Bizot : 18€/m3
  - Anthony Cuhe d'Orchamps Vennes : 17,20€/m3
  - Damien Vivot de La Bosse : 19€/m3

L'offre de Stéphane Barbier est retenue.

- **Parcelle A56** : le Département souhaite acquérir la parcelle boisée A56, qui jouxte l'Espace Naturel Sensible des GUillemeins, mise en vente par Mme Monnier. Il demande à la Commune du Bizot de faire jouer son droit de préférence et de lui revendre ensuite cette parcelle. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

### 3) Affaires diverses

- **Rencontre avec la Pastorale agricole le 22 juillet** : après une visite sur le communal de la Verdage, il est convenu qu'un défrichage est nécessaire. Celui-ci sera effectué par les utilisateurs qui définiront les zones à défricher en accord avec le Conseil municipal. Le Conservatoire des Espaces Naturels en a été informé lors de sa visite du 24 juillet. Il est rappelé que tout usage du casse-caillou est soumis à autorisation préfectorale. Les arriérés de location de la Pastorale seront régularisés prochainement.
- **Demande de terrain (environ 1 ha) par l'association Airsoft** des Fontenelles : Mme le Maire informera l'association qu'aucun terrain communal n'est disponible pour cet usage.
- **Demande de création d'un arrêt de bus scolaire « Sous le Bois »** par les parents d'élèves concernés : le Conseil municipal répond favorablement à cette demande et sollicitera les services de la Région pour définir la localisation exacte de ce point d'arrêt.
- **Fontaine du Piot** : des travaux sont envisagés pour résoudre le problème des fuites. Deux entreprises de Travaux Publics sont venues sur place pour examiner la situation et ont conseillé une étude plus approfondie. M. Sieggen, géologue, habitant du Bizot, s'est également rendu sur les lieux et sera invité à présenter ses conclusions aux élus. L'entreprise Roc Aménagement est sollicitée pour ce dossier et celui du mur de soutènement de la route du Piot.
- **Chapelle** : réunion de chantier avec les quatre entreprises retenues pour réaliser les travaux le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 16h.
- **Dégradations et dépôts sauvages** : Mme le Maire a informé la gendarmerie des dégradations du chemin, provoquées par des véhicules à moteur près de la cabane de chasse du Bois banal. Des travaux payés par la Commune venaient d'être réalisés sur ce chemin. La gendarmerie est également avertie des dépôts sauvages en forêt.

La séance est levée à 22h20

Eoliennes ?

Installation de la fibre ?